

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18434 - 72ÈME ANNÉE

Le PCR inquiet après la première communication sur l'égalité réelle en Conseil des ministres

Continuer la même politique que celle menée depuis 70 ans ?



Ary Yée Chong Tchi Kan et Yvan Dejean, co-secrétaires généraux du PCR.

Ce samedi au siège de la section communiste de Saint-Pierre, le PCR a donné sa position sur la communication du Conseil des ministres du 18 mai dernier portant sur l'égalité réelle. Un an après le discours du président de la République sur ce sujet, ce document n'est pas rassurant. Ne va-t-on pas, dans les 25 ans à venir, continuer la même politique que celle menée depuis 70 ans, aggravant encore ainsi la situation dans notre pays ?



Le PCR note que le problème de la canne à sucre est absent des préoccupations affichées dans la communication, alors que plus de 18.000 emplois sont menacés dès l'année prochaine.

Yvan Dejean et Ary Yée Chong Tchi Kan ont rencontré samedi la presse à Saint-Pierre. Les deux co-secrétaires généraux du PCR ont donné la position de leur parti au sujet de la première communication sur l'égalité réelle faite en Conseil des ministres, le 18 mai dernier.

Le PCR revient tout d'abord sur l'origine de la démarche. Le 101 mai 2015, en Guadeloupe, François Hollande annonçait son intention de faire voter une loi pour l'égalité réelle outre-mer. Cette loi devait se fixer comme objectif de réaliser concrètement l'égalité réelle des outre-mer avec la France. Et elle devait fixer un délai de 25 ans pour l'atteindre dans les faits.

Il a demandé aux Parlementaires et Partis politiques de contribuer à définir les critères ainsi qu'un contenu programme, par territoire. Le PCR a été très réactif et a rendu publics 2 documents.

Un an après la déclaration du Président de la République, le Conseil des Ministres, le 18 mai 2016, examinait pour la première fois la question de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité réelle.

Le PCR note tout d'abord que le fait que le Président de la République ait éprouvé la nécessité de faire une loi pour l'égalité réelle dans les

Outre-mer est une reconnaissance implicite que l'égalité n'existe pas dans ces pays. Comme nous avons déjà perdu 70 ans, allons-nous perdre encore 25 ans ? Ce serait la démonstration qu'aucun gouvernement n'a été capable de régler l'égalité en quasiment un siècle. Le gouvernement a donc le devoir d'être plus précis sur ses propositions.

Situation sociale hors-norme

En effet, en ce qui concerne la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion — que l'on désignait sous le vocable des «4 vieilles colonies» —, la loi du 19 mars 1946, qui transformait ces colonies en départements, était aussi une loi dite d'égalité. Non seulement cette égalité n'est toujours pas réalisée, mais les inégalités se sont accentuées au point que l'INSEE qualifiait La Réunion de Département où les inégalités sont les plus grandes de toute la République, avec une situation sociale «hors-norme».

Le PCR rappelle quelques chiffres à La Réunion et les compare avec ceux de la France, dans la mesure où l'objectif proclamé de la future

loi est l'égalité avec la France.

Taux de chômage : 10 % en France ; 30 % à La Réunion. Amener le taux de chômage de La Réunion en France, cela signifierait qu'il y aurait en France 11 millions de chômeurs plutôt que 3 millions actuellement. Niveau de vie et revenus. Il est établi que 46 % des Réunionnais, environ 400.000 personnes, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce qui correspondrait en France à plus de 30 millions de pauvres, alors qu'elle ne compte que 10% de sa population vivant des minimas sociaux.

34,5 % de la population de La Réunion relève de la Couverture Maladie universelle. En France c'est seulement 6,4%.

L'illettrisme frappe 14,5 % de la population réunionnaise, alors qu'en France elle ne concerne que 3,7 %.

Comment créer 7200 emplois supplémentaires par an ?

Ce sont là les résultats après 70 ans de départementalisation, qui était

Édito

Méditerranée et Mayotte : cimetières marins des réfugiés

Selon des informations de l'ONU et des témoignages concordant, environ 700 personnes sont portées disparues à la suite de trois naufrages la semaine dernière dans la Méditerranée au large des côtes libyennes. Ces réfugiés tentaient d'atteindre l'Italie, terre européenne la plus proche. Ils étaient montés à bord de bateaux de pêche surchargés, et de canots pneumatiques.

Depuis le début de l'année, l'Organisation internationale des migrants a comptabilisé 194.611 personnes ayant traversé la Méditerranée clandestinement. Sur ce nombre, plus de 156.000 ont débarqué en Grèce, et plus de 37.000 en Italie. L'agence de Rome de l'OIM indique que plus de 10.000 réfugiés ont été secourus entre l'Afrique et l'Italie depuis le 23 mai. Mercredi, des gardes côtes se sont portés au-devant d'un bateau de pêche transportant 600 personnes, 540 ont pu être sauvées. Sans ce type d'opération, le bilan de la semaine écoulée aurait été autrement plus lourd.

Près de 1.500 personnes sont mortes en tentant ce dangereux voyage depuis le début de l'année, dont plus de 1.000 entre les côtes d'Afrique et d'Italie. Appelée « route centrale », cet axe de migration le plus meurtrier risque de devenir encore plus fréquenté, à la suite de l'accord entre la Turquie et l'Union européenne au sujet du retour forcé des réfugiés à leur point de départ. Avec l'arrivée de l'été dans l'hémisphère Nord et ses journées plus longues, ils seront toujours plus nombreux à risquer leur vie pour venir en Europe.

Cette tragédie se déroule aussi aux portes de La Réunion, entre Anjouan et Mayotte. Depuis que le gouvernement français exige un visa pour tout ressortissant voulant entrer à Mayotte depuis une des trois autres îles de l'archipel comorien, des milliers de personnes ont disparu. Aujourd'hui, les survivants de cette traversée sont traqués, leurs maisons sont incendiées. Un millier sont regroupés sur une place publique à Mamoudzou, dans des conditions qui sont celles d'un camp de réfugiés.

La responsabilité des gouvernements européens est pleinement engagée dans cette tragédie. Leurs prédécesseurs ont créé les conditions de la tragédie en organisant le pillage des richesses des anciennes colonies, et leur déstabilisation politique pour garder le contrôle sur ces territoires malgré leur accession à l'indépendance. La tragédie des réfugiés n'en est qu'à son début, car aux troubles politiques et sociaux s'ajoutent désormais les conséquences du changement climatique. L'heure de la solidarité est arrivée, pour une nouvelle civilisation.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

une loi d'égalité. Si en 70 ans les politiques menées à La Réunion n'ont pas pu régler ces problèmes, comment la future loi sur l'égalité réelle pourra-t-elle les régler en 25 ans, interroge le PCR.

En effet, l'objectif suppose que pour l'emploi à La Réunion, il faudrait créer — sur la base de 180.000 demandeurs d'emploi aujourd'hui — environ 7.200 emplois directs par an.

De même, sortir 400.000 personnes de la pauvreté signifie en sortir 16.000 tous les ans pendant 25 ans. Et ainsi de suite. Et cela sans compter l'augmentation de la population qui interviendra dans les 25 ans à venir.

À cet horizon, La Réunion comptera environ 150.000 habitants de plus, soit 1/6ème de plus que sa population actuelle.

Pour le PCR, il est évident que ces données aggraveront la situation de La Réunion sur tous les plans. C'était comme si la France en 25 ans avait à accueillir et à faire face aux besoins de 11 millions d'habitants supplémentaires dans l'espace de ce délai.

Cela montre l'ampleur de la tâche à accomplir pour atteindre l'objectif d'égalité réelle dans le délai de 25 ans prévu par le futur projet de loi.

Le PCR constate également que le compte-rendu du Conseil des Ministres du 18 mai dernier ne précise pas les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre le but d'égalité avec la France, fixé dans les délais prévus.

Rien sur les inégalités de revenus

Le Conseil des Ministres constate que «les inégalités et les retards sont encore persistants en outre-mer» et il affirme «vouloir agir contre les discriminations». Or, il n'y a pas de discrimination plus grande dans nos pays que celles observées dans les revenus, souligne le PCR. Quand, pour un même coût de la vie, supérieur à celui de France, seule une catégorie de la population bénéficie d'un supplément de rémunération et pas l'autre ; le gouvernement institue donc dans la société plus qu'une discrimination mais un véritable apartheid social. Or cela dure depuis 70 ans et les conséquences de cette discrimination s'accroissent avec la pression démographique.

Une autre discrimination n'est pas abordée dans le compte-rendu : c'est celle qui touche la Fonction publique territoriale. Il existe à La

Réunion des milliers d'agents de la FPT, parmi lesquels il y a d'une part une minorité de titulaires. Et d'autre part une majorité non titulaire et sans statut, alors que la loi dit précisément que la Fonction publique d'État ou territoriale doit être «unique». La difficulté pour les communes de titulariser les agents est d'ordre financier. Tout le monde conçoit que les maires ne peuvent pas le faire parce que la dépense serait trop élevée et mettrait les communes dans une situation de banqueroute ; et cela d'autant plus que l'État a décidé de baisser ses dotations aux communes.

Sur ce plan comme sur les précédents, le gouvernement gagnerait à être plus précis sur les décisions concrètes qu'il compte prendre dans le futur projet de loi sur l'égalité réelle quand il affirme vouloir agir contre les discriminations.

Les échéances oubliées

Ensuite, le PCR note que le compte-rendu du Conseil des Ministres du 18 mai n'annonce aucune analyse prospective de ce que sera La Réunion d'ici 25 ans.

Or, notre île sera sous l'influence des effets du réchauffement climatique, avec notamment une élévation inévitable du niveau des océans plus importante que prévue. Ce qui n'empêche pas le gouvernement d'accompagner des projets régionaux à La Réunion qui défient toute logique de précaution face aux changements climatiques (nouvelle route en mer, éco-cité de Cambaie..).

Dans 25 ans, l'environnement géographique de La Réunion sera fondamentalement transformé, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan démographique.

Madagascar, avec 25 millions d'habitants aujourd'hui, en comptera 45 millions dans 25 ans. Et au-delà de cette île de la COI (Commission de l'Océan Indien), notre environnement plus large — en prenant en compte des pays voisins comme le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie etc... — comptera plusieurs centaines de millions d'habitants ; et quel sera notre poids ? Là encore, il n'y a pas de réponse dans le compte-rendu du Conseil des Ministres.

À l'heure de la mondialisation des échanges, des accords se passent entre l'Union européenne et les pays voisins (APE – Accords de Partenariat Économique). De plus, un certain nombre de ces pays voisins

se regroupent en vue d'accords d'intégration économique. C'est le cas pour 27 États de l'Afrique australe et orientale, qui représentent plus de 600 millions d'habitants. Dans un tel contexte, que va devenir La Réunion ?

Le PCR constate que ces problèmes ne sont pas évoqués dans le compte-rendu du Conseil des Ministres, alors que ces problèmes vont être décisifs pour l'avenir de notre pays.

En même temps, un secteur vital de l'économie réunionnaise est en danger. Il s'agit de la filière canne-sucre, menacée de disparition dès l'année prochaine par la suppression des quotas et du prix garanti du sucre. La disparition de cette activité serait la plus grave crise économique que La Réunion ait jamais connue. Face à un tel danger, aucune réponse n'est apportée par le Conseil des Ministres le 18 mai dernier.

Comment adapter sans supprimer l'alinéa 5 de l'article 73 ?

Enfin, le compte-rendu précise que la loi comportera plusieurs mesures afin de permettre aux collectivités concernées d'adapter ou de fixer des règles au niveau économique. Pour le PCR, l'outil permettant d'exercer ces règles est l'article 73 de la Constitution. Or l'alinéa 5 de cet article 73 interdit La Réunion d'en faire usage. Le Conseil des Ministres ne dit pas s'il maintiendra ou supprimera cet alinéa 5.

En définitive, le Conseil des Ministres du 18 mai sur l'égalité réelle outre-mer ne procède pas à une analyse de 70 ans d'intégration et ne montre pas une prise en compte de la réalité globale d'aujourd'hui des Outre-mer. Le PCR estime que cela est très inquiétant et augure mal du contenu de la future loi d'égalité réelle outre-mer que le gouvernement présentera bientôt au Parlement. Ne va-t-on pas, dans les 25 ans à venir, continuer la même politique que celle menée depuis 70 ans, aggravant encore ainsi la situation dans notre pays ?

Appel au rétablissement de l'état de droit et à la solidarité avec les victimes des expulsions

Succès du rassemblement pour la paix à Mayotte

À l'appel de 14 organisations, un rassemblement s'est tenu samedi sur le parvis des Droits de l'Homme, devant le théâtre de Champ-Fleuri à Saint-Denis. Face à l'aggravation des violences, les nombreux participants à cette action témoignent de l'urgence de rétablir l'ordre républicain à Mayotte et d'organiser au plus vite le dialogue « pour une paix sociale durable ».

Le 24 mai dernier, le Parti communiste réunionnais avait tenu une conférence de presse au sujet de la situation à Mayotte et ses conséquences à La Réunion. Il avait demandé au gouvernement de rétablir l'ordre républicain et de prendre toutes les initiatives nécessaires pour rapprocher Mayotte de ses îles soeurs ». En effet, depuis plusieurs semaines, les violences se sont aggravées à Mayotte. Des personnes sont prises pour cible, chassées de leurs maisons. Elles sont regroupées sur une place de Mamourdzou dans des conditions très précaires. C'est un camp de réfugiés dans un département français.

Cette prise de position du PCR était loin d'être isolée. À Mayotte, Médecins du Monde avait interpellé l'État pour sortir d'une crise qui oblige près d'un millier de personnes à vivre dans des conditions sanitaires déplorables. À La Réunion, un collectif d'associations a lancé le 25 mai un appel au rassemblement samedi à Saint-Denis sur la base des revendications suivantes ; « Pour l'arrêt immédiat des violences collectives à Mayotte ; pour le rétablissement de l'état de droit dans l'île ; pour une paix sociale durable à Mayotte ». Ce collectif est composé des organisations suivantes : le CRAN, la FCPE 974, l'association Generation Yakweli, la CIMADE Réunion, l'AMR (Association musulmane de La Réunion), l'Association Hamahamet Comores Réunion, les CEMEA - Réunion, la Ligue de l'Enseignement Fédération de la Réunion, Amnesty International Groupe de la Réunion, l'association Mahoraise Maecha Mema (Vivre mieux), l'association Rasine Kaf, l'Association Comorienne Bambao à la Réunion, l'association Ansortaou, la LDH Réunion.

Le danger de la division

Ce samedi à 11 heures, une foule nombreuse avait répondu à l'appel. Outre les associations, la présence de responsables politiques dont Maurice Gironcel, co-secrétaire général du PCR, de syndicalistes, soulignait la nécessité d'agir vite pour trouver une issue durable à la crise qui déstabilise Mayotte.

Trois intervenants ont alors pris la parole. Mlhidi Ali pour l'association Génération Yakweli, structure regroupant des habitants de La Réunion venant des Comores, a lu une lettre d'un frère réunionnais à un frère mahorais. Ce texte met en garde contre les dangers de la division. Il rappelle qu'en 1994, le Rwanda avait été ensanglanté à la suite de discours de haine visant à monter une partie de la population contre une autre.

« Mon frère, quel était donc ton but quand, avec ce bâton dans une main et cette pierre dans l'autre, tu as saccagé puis brûlé cette case de fortune construite en tôle et couverte de bâche ? »

« Je ne reconnais plus mon île »

« Arrête ce que tu fais et tourne ton regard vers ces personnes, ces femmes et ces enfants qui campent à ciel ouvert sur la place de la République en plein cœur du centre-ville, dans la plus grande précarité, sans l'hygiène élémentaire ni la moindre intimité et une situation sanitaire qui se dégrade chaque jour avec son lot de maladies. Ces personnes ont peur de toi. Si tu ne te ressaisis pas, tu risques de perdre à tout jamais ton âme et de sortir du champ de l'humanité pour tomber dans l'inhumanité absolue. Cela ne peut être concevable. C'est pourquoi, mon frère, écoute cette voix qui vient de la Réunion te rappeler à la raison et prends la main qui t'est

tendue pour qu'ensemble, nous sortions rapidement de l'abîme ».

Mohamed Boura de l'association Maecha Mema (Vivre mieux), réunissant des Mahorais de La Réunion, s'est également exprimé.

« Je ne reconnais plus mon île. Il ne faut pas oublier qu'il y existe un peuple. Que fait l'État français, où est le droit ? », a-t-il dit. « Qui peut me dire que l'État ne peut pas défendre 375 kilomètres carrés ? Que l'on ne puisse pas me faire croire que l'on ne puisse pas faire une paix durable entre nos 4 îles soeurs ? ». Il a fustigé la responsabilité des deux gouvernements, français et comoriens, et appelé à la mobilisation pour que l'on sorte de ce chaos.

Solidarité à l'égard des victimes

Isnelle Gouljar de la Ligue des Droits de l'Homme a conclu le rassemblement. « La Réunion est particulièrement concernée au titre de la solidarité indianocéanique et à raison des menaces que la poursuite de ces violences ferait peser sur la cohésion sociale réunionnaise », a-t-elle dit. Et de préciser les revendications du collectif :

« Nous demandons aux autorités de la République de prendre toute mesure immédiate pour rétablir l'état de Droit et donner une suite judiciaire aux actes commis ». Elle a annoncé « qu'un collectif dont fait partie la section de la LDH à Mayotte, s'est crée à Mayotte pour aider les familles qui sont sur la place de la République. Nous invitons les associations et les particuliers à participer à ce pont de solidarité entre nos îles sous quelque forme que ce soit ».

C'est sur cet appel à la solidarité et à une paix durable à Mayotte que s'est conclu le rassemblement.

M.M.

Oté

Problèm kann : in pé lo rin lé soupl kan mèm la di !

Mé z'ami, m syé Sarkozy i sort pass La Rényon é konm zot la lir dann nout zournal Témoignages lo promyé z'afèr li la anparlé sé plantasyon kann dann la Rényon. Pars i paré bononm-l a i koné na in grav ménas dsi la kane La Rényon. Dopì ké ni kriy dann dézèr, pèrsone i antan pa nout kriyé, mé zordi k'in gouyav de frans i pass, ala ké tout suit toulmoun i rann azot kont.

Promyé moun : Zan-Pol Virapoullé. Lé déza tan ké li rann ali kont par li mèm. Pou koué mi di sa ? Pars l'ané 1969 sé kant mèm li ké la pik in kouto dann do plantèr. Koman ? Sinplomman kan li la pans na arienk lo sik k'i intèrès a nou. La bagas ? Nyèt ! la Mélas ? Nyèt ! La biomas ? Zéro kalbas ! Plis in santène ko-produi kann sa li la pa pansé ditou. Poitan doktèr Raymond vergès l'avé majine sa dopi lé z'ané 50 par-la. Virapoullé : in om d'avan-gard pou mète in boulé èk nout pyé pou anons anou dann basinn-lo.

Kisa nou la vi ankor la-ba ? Bann sindika plantèr. Mi di pa té i falé pa alé, mé mi di sirtou dopi dé z'ané, zot osi zot laté fine obliy sa. Inn-dé dat : l'ané 2005 kan la fé lo votaz pou la konstitisyon éropéène, l'erop l'avé anparl siprime lo bann korta épi lo pri garanti. Donk té pa dir pou konète lo l'anboulkidi té i sa tonm dsi nou. L'ané 2012, mésyé Le Foll la pa trouv in térin l'antant avèk lé z'ot péi l'erop ? Kan lo parlman la desid prolonz lo kota zisk'a l'ané 2020, ala ké li la aksèp l'ané 2017. Na tro pou di é konm di lo kont na poin pli sour ké sak i vé pa antann.

Mé oila ké lo pti om i ariv é mèm ké li la pa bouzé dopi 2007-2012, ala k'in pé i sava prostèrn azot dovan li... zot rin lé soupl kan mèm la di !

Justin

« Ou i ansèrv long vi, mé i oi pa zis dovan ou ! » - In kozman po la rout

Oir loin, sa in n'afèr lé bien nésésèr. Ou i pé mèm mète long-vu konmsa ou i oi pli loin é ou i grosi lé shoz. Donk sa sé in bon n'afèr ! Pars, la plipar d'tan demoun i regard zis sak nana dovan z'ot pyé ou sansa otour d'zot ; dann l'arondisman, konm kréol i di ! Sé kosa oir loin ? I pé oir loin dan l'éspas ! I pé oir loin dann lo tan ! Mé oir zis dan lo prézan, zis dan l'androi ou i rès sé la pa bon. San kréतिकé, sanm pou moin, isi La rényon ni oi pa loin konm k'i fo. L'idéal sé oir loin épi oir pré, domi-loin é domi-pré pars konmsa ou i pé dir ou nana in bon poinn-vizé dsi lé shoz. Long vu lé bon pou oir loin, mé lé pa bon pou oir pré : donk lo poinn vizé la in sifizan. Sé pa kosa zot i anpans, mé moin mi pans konmsa ! A pli dvan mon bann dalon..